



REGLEMENT DES TROPHEES DE LA LAÏCITE

2018-2019

Ce concours est organisé à l'initiative du ROTARY Nice Riviera Côte d'Azur avec le soutien de l'EDUCATION NATIONALE. L'objectif est de s'approprier les valeurs et les principes républicains en illustrant la « **CHARTRE DE LA LAÏCITE A L'ECOLE** » et en la diffusant auprès du plus grand nombre. L'inscription aux Trophées de la Laïcité n'exclut pas la participation à d'autres concours institutionnels.

1. L'INSCRIPTION

Sont concernées toutes les classes des écoles élémentaires des Alpes Maritimes. Chaque classe inscrite recevra une affiche de la « **CHARTRE DE LA LAÏCITE A L'ECOLE** » fournie par le ROTARY.

L'inscription au projet se fait sur le site ci-dessous :

<http://www.rotary-club-nice-rca.fr/laicite>

2. LE CONCOURS

S'appuyer sur un ou plusieurs articles de la « **CHARTRE DE LA LAÏCITE A L'ECOLE** » pour proposer une production collective de la classe, accompagnée d'une phrase courte et facilement mémorisable (de type slogan publicitaire) afin de promouvoir les principes de la laïcité.

Deux options :

- Affiche (visuel et slogan)
- Vidéo (ou animation assistée par ordinateur) d'une durée maximum de 3 minutes

Le dépôt des productions se fera en ligne sur le site du Rotary.

Il est rappelé aux candidats que les visages des enfants ne doivent pas être reconnaissables. Dans le cas contraire il est du ressort de l'enseignant de s'assurer être en possession des autorisations spécifiques de publication.

3. LE CALENDRIER

Inscription	Jusqu'au 21 décembre 2018
Limite de dépôt des productions	30 avril 2019
Résultats de la présélection	17 mai 2019
Soirée de remise des Trophées	Courant juin 2019



4. LES PRIX – LE JURY

Après délibération, le Jury, décernera les récompenses suivantes :

1 TROPHEE « affiche »

1 TROPHEE « vidéo »

L'ensemble des productions, visible sur la page internet du ROTARY permettra au public de voter en ligne. La production ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages se verra décerner **le Prix du Public**.

Le Jury remettra les TROPHEES aux classes lauréates au cours d'une soirée spectacle organisée par le ROTARY courant juin (date et lieu communiqués ultérieurement sur le site d'inscription) ainsi qu'un diplôme à tous les élèves participants. Les enfants et leurs enseignants seront gracieusement invités à la soirée. Une participation de 2 euros sera demandée aux adultes accompagnants. En outre, les classes lauréates recevront des cadeaux supplémentaires.

5. CONTACT

Si vous avez des questions, des demandes ou si vous souhaitez de l'aide pour la mise en place de votre projet, nous pouvons intervenir dans vos classes. N'hésitez pas à nous contacter :

Par mail : lestropheesdelalaicite@gmail.com

Par téléphone : Catherine Bretaudeau 06 86 41 46 74
Catherine Pessardièrre 06 88 20 01 08

6. LE REGLEMENT

Les Trophées de la Laïcité et le Rotary se réservent le droit d'exploiter à des fins promotionnelles mais non commerciales les œuvres fournies sans limitation de durée, et ce, sans restriction ou demande de participation financière.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les modalités et les conditions de participation à ce concours. Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui pourra être adressé sur simple demande.

Le présent règlement est déposé chez *Maître Julie GESSAY Huissier de Justice Associée de la SCP Bonneau Ravier Gessay 11 boulevard Rouvier 06540 BREIL SUR ROYA* par le Club ROTARY Nice Riviera Côte d'Azur, Association Loi 1901, dont le siège social est à 06000 Nice 12 Avenue Félix Faure Hôtel Aston.